



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville;

Que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 juin 2024 au 351 rue Turgeon à Hébertville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure #2024-004 :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

663 rue Martin, Hébertville
Lot 4 684 422

NATURE ET EFFETS

Le propriétaire de l'entreprise du 667 rue Martin possède une entrée mitoyenne avec sa résidence du 663 rue Martin. La vente de la résidence et le lotissement qui sera effectué affectent les marges latérales du terrain résidentiel.

Afin de conserver l'accès de l'entreprise, une partie du terrain du 663 rue Martin sera cédé au commerce existant. Le nouveau lotissement occasionnera pour la résidence principale du 663 rue Martin une marge latérale de 2 mètres alors que la réglementation de cette zone commerciale requiert 6 mètres.

Le demandeur sollicite une dérogation mineure afin que la marge latérale soit de 2 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par l'inspecteur en bâtiment relativement à la demande ci-haut le **3 juin 2024 entre 13h et 16h**.

Donné à Hébertville, ce 16^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal, et ce en date du 16 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier